



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 2 juin 2025
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences	K. Chamberlain, mairesse P. Anderson, conseillère D. Branch, conseiller R. Hondas, conseiller D. Knowles, maire adjoint J.-F. LeBlanc, conseiller S. Legacy, conseiller M. Skerry, conseiller
Absent	S. Brunet, conseiller M. Willett, conseiller
Fonctionnaires	A. Parker, greffière municipale L. Foulem, directeur des communications corporatives N. R. Rabé Harou, urbaniste junior C. Roy, administratrice exécutive

1. **MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par S. Legacy, conseiller

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

3. **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 20 mai 2025

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 20 mai 2025 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

Aucune présentation n'est faite.

7. FINANCES

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 Résolution du conseil en vue de modifier l'arrêté de zonage en vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'Urbanisme* pour 1935, avenue Saint-Pierre

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par D. Knowles, maire adjoint

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » en vue de permettre l'usage du terrain suivant comme suit :

Changer le zonage d'une portion (27833.15 m²) de la propriété située au 1935, avenue Saint-Pierre et ayant le numéro cadastral 20802625. Aux fins de l'arrêté de zonage, le zonage est changé de « Tour de télécommunication (CT) » à « Commercial routier (HC) »

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

1. Soit rédigé à cet effet un arrêté portant modification à l'Arrêté de zonage,
2. La Greffière, agissant au nom du Conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site Web de la municipalité pour annoncer l'intention du Conseil municipal, le jour et le lieu d'examen des oppositions formulées à l'encontre des projets d'arrêtés, et
3. L'examen des oppositions formulées à l'encontre du projet d'arrêté soit fixée au 7 juillet 2025 à 18 h 30 dans la salle du conseil.

MOTION ADOPTÉE

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

10.2 Rapports de comités

10.3 Rapport de la mairesse

La mairesse et le conseil ont reçu des lettres de remerciement de la Fondation de l'Hôpital régional Chaleur et de l'Orchestre des jeunes du Nouveau-Brunswick pour les dons octroyés.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 18 h 39.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE